



Présentation du pôle chimique de Pithiviers

La localisation :

Le pôle chimique de Pithiviers est implanté depuis les années 70 dans la zone industrielle de la rue du Moulin de la Canne au nord de la ville. Il est bordé par la route d'Etampes (RD921), la rue Marc Sangnier, la route de Bouzonville et la rue du Moulin de la Canne.

Les activités :

Le pôle chimique de Pithiviers est constitué par deux établissements de production de chimie fine à vocation pharmaceutique : **ISOCHEM**, implanté depuis 1977, employant environ 100 personnes. **ORGAPHARM**, groupe **AXYNTIS**, implanté depuis 1969, employant environ 160 personnes.



Les risques potentiels du pôle chimique

Du fait de leurs activités, ISOICHEM, et ORGAPHARM stockent, utilisent et mettent en œuvre des produits potentiellement dangereux tels que des solvants inflammables, gaz toxiques, des acides et des bases.

Les stockages, l'utilisation de ces produits et les réactions sous pression présentent les risques majeurs du pôle chimique.

Dans ces cas, les conséquences pour les riverains pourraient être :

- > les effets d'une onde de choc (bris de vitres, projection de matériaux) dus à une réaction explosive,
- > un effet thermique important dû à la propagation d'un incendie,
- > la propagation d'un nuage toxique due à une fuite de gaz ou à un incendie.

Il est à préciser que l'intensité des effets diminue avec la distance.

La maîtrise des risques

Les deux établissements sont classés pour la protection de l'environnement et soumis annuellement à des contrôles de premier niveau ainsi qu'aux inspections de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

- > ISOICHEM, classé Seveso seuil haut,
- > ORGAPHARM, classé Seveso seuil bas,

Ces inspections permettent de contrôler l'efficacité des mesures de réduction des risques appliquées par les deux établissements.

La maîtrise des risques s'effectue par de la PREVENTION et de la PROTECTION :

- > La prévention consiste à éviter l'apparition d'un incident,
- > La protection consiste à limiter les conséquences d'un accident s'il devait toutefois avoir lieu.

Une étude de danger a été réalisée par chacun des établissements afin de déterminer les conséquences d'un accident majeur potentiel et de mettre des moyens en place pour éviter son déclenchement.

Cette étude a été vérifiée et validée par un organisme agréé ainsi que par la DREAL.

Depuis plus de 20 ans, les directeurs et responsables sécurité des

MOYENS DE PRÉVENTION

- > Analyse des risques des procédés.
 - > Etudes de danger.
 - > Personnel hautement qualifié et formé régulièrement.
 - > Réduction des quantités chaque fois que possible.
 - > Contrôles de premier niveau incluant :
 - formation et entraînement régulier des équipes de secours des sites,
 - contrôles réguliers des stockages et séparation des produits incompatibles.
 - maintien du bon état de fonctionnement et de la conformité des installations.
- Système de communication inter-sites, par Talkie-Walkie.
- > Sirène d'alerte commune aux deux sites, testée mensuellement.

établissements du pôle chimique se réunissent trimestriellement en Comité Inter-Usines (C.I.U.). L'un des objectifs de ce comité est de partager l'expérience de chaque usine afin de gérer au mieux une éventuelle situation de crise et de limiter le risque "d'effets domino"

L'organisation des secours

En dépit de toutes ces mesures, le "risque zéro" n'existe pas. En cas d'accident, le Plan d'Opération Interne (POI) serait déclenché. Mis en œuvre par chaque établissement :

- > Il a pour objectif la mise en place dans les plus brefs délais des moyens de lutte contre le sinistre à l'intérieur du site et d'éviter sa propagation.
- > Il permet d'organiser les se-

*Effets domino : désigne le fait que les conséquences d'un accident ou incident à un endroit donné engendrent un autre incident ou accident ailleurs.

cours et la lutte contre l'incendie avec les moyens de l'établissement et les équipes d'intervention internes, en attendant l'arrivée des secours extérieurs.

En cas d'accident dont les effets pourraient sortir du site ISOICHEM, le PPI (Plan Particulier d'Intervention) pourrait être déclenché. Mis en œuvre par le Préfet, il a pour objectif de protéger les populations, les biens et l'environnement.

En présence d'un accident majeur, le Préfet peut demander l'évacuation de la zone située à l'intérieur du périmètre représenté en rouge (voir page 4). Les entreprises situées

MOYENS DE PROTECTION

- > Equipes d'intervention sur site, prêtes à intervenir rapidement.
- > Moyens de détection et d'extinction automatique des parcs de stockage avec report d'alarme.
- > Réserve d'eau pour éteindre un incendie.
- > Moyens fixes et mobiles d'extinction adaptés à chaque sorte de produits (poudre, mousse etc...).
- > Utilisation sécurisée des gazs toxiques (détection, alarme, confinement).
- > Uniformisation des moyens mobiles d'extinction des deux sites.
- > Bassins de récupération en cas de déversement accidentel.



dans cette zone doivent comptabiliser, après leur confinement, les personnes présentes dans leurs locaux dès la phase d'alerte. Ceci dimensionnera les moyens à mettre en œuvre pour cette évacuation.

Les exercices

Les POI et la gestion commune des risques sont testés annuellement lors d'exercices. Ces simulations d'accident majeur sont réalisées à tour de rôle par chacun des établissements. Le PPI est testé tous les trois ans. Ces simulations demandent l'intervention

des pompiers extérieurs, de la police, de la gendarmerie et des autorités locales (Sous-Préfecture, ARS, DREAL, Mairie etc...).

Ces exercices permettent de tester l'efficacité des moyens de

protection mis en place au sein de tous les établissements et le fonctionnement des moyens mis en œuvre par les autorités pour protéger les populations.

A la fin de chaque exercice, une synthèse est établie en concertation avec les autorités. Elle permet de mettre en évidence les points forts qui ont bien fonctionné et ceux qui restent à améliorer.

En outre, le personnel est soumis régulièrement à des exercices d'évacuation. Des mises en situation d'urgence et des exercices sécurité sont aussi réalisés pour former le personnel à intervenir en cas d'accident.

Ceci nous permet de faire progresser sans cesse la sécurité de tous !

Que faire en cas d'alerte ?

En cas d'accident majeur sur le pôle chimique de Pithiviers, l'alerte serait donnée par une **sirène émettant le signal sonore suivant** :



3 signaux modulés d'1 minute 41 secondes, séparés par un silence de 5 secondes.
Ce signal peut-être écouté au **n° vert : 0 800 42 73 66**

Enfermez-vous immédiatement

Si vous êtes dehors : entrez dans le bâtiment le plus proche, la rue est l'endroit le plus exposé.

Si vous êtes en voiture : arrêtez-vous, entrez dans le bâtiment le plus proche, vous y serez en sécurité.

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment : enfermez-vous où vous êtes (magasin, domicile, école...).

Ne tentez jamais de vous enfuir, d'aller chercher vos enfants à l'école etc... Vous risqueriez de gêner les secours et d'être exposés au danger.

A l'intérieur

> **Fermez portes et fenêtres, calfeutrez-les**, tirez tous les rideaux, (fermez les volets uniquement s'ils sont manœuvrables de l'intérieur).

> **Obturez** les aérations, arrêtez les ventilations (climatisations, VMC etc...).

> **Eloignez-vous** le plus possible de toute ouverture (fenêtres, portes etc...).

> **Ne fumez pas, ne manœuvrez pas d'interrupteur électrique inutilement** (lumière, appareil ménager), pour éviter les étincelles.

Informez-vous

Écoutez la radio sur un poste à piles (l'électricité pouvant être coupée).

> **France bleu Orléans** en FM sur 100,9 MHz
Suivez les instructions qui vous seront transmises par la radio ou par des véhicules de police ou gendarmerie équipés de hauts parleurs.

Ne téléphonez jamais pendant une alerte !
Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les services de secours.

Fin d'alerte :

30 secondes

Ne quittez jamais votre abri avant la consigne de fin d'alerte.

Celle-ci est donnée par un coup de sirène non modulé, d'une durée de 30 secondes et également transmise par la radio.

En cas d'alerte : fiche réflexes

A l'audition de la sirène :

1 min 41 sec

5
secondes

1 min 41 sec

5
secondes

1 min 41 sec



- > *Entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.*



- > *Fermez portes, fenêtres et ventilations, calfeutrez-les. Eloignez-vous en le plus possible. Dans la mesure du possible, enfermez-vous dans une pièce si possible sans ouverture.*



- > *Tenez-vous informés de la situation en écoutant France bleu Orléans sur 100.9 (FM).*



- > *N'allez pas chercher vos proches ou vos enfants à l'école : vous les exposeriez au danger.*



- > *Ne fumez pas, pas de flammes, pas d'étincelles.*



- > *Ne téléphonez pas : les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les secours.*

Dans tous les cas, suivez les instructions données par les autorités, par l'intermédiaire de la radio ou de véhicule avec hauts-parleurs.